



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 25 novembre 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieus, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire suppléant de la ville de Vaudreuil-sur-le-Lac, André Bélanger.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, Sébastien Legros, agent de soutien au développement social, Hugues Charbonneau, directeur général SGMRVS, mesdames Linda Lecompte, adjointe aux services administratifs et comptables, Hsin Huang, spécialiste en géomatique et Julie Cassab, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Julie Cassab, greffière prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, mentionne que conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre dernier impliquant de nouvelles mesures d'encadrement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Il souhaite la bienvenue au Lieutenant Patrick Bertrand de la Sûreté du Québec, à madame Joanne Brunet, directrice générale de Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) et madame Manon Charest, directrice générale de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS).

20-11-25-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

d'ouvrir la séance à 20 h 15.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

20-11-25-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'adopter l'ordre du jour **en retirant** le point 13.5 « Entente concernant la gestion du canal de Soulanges avec le ministère des Transports (MTQ) : autorisation de signature » et **en avançant à la suite du point 4.4.1** les points suivants : 14.1.1 « Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC du Fonds régions et ruralité (FRR) : positionnement », 14.2.1 « Fonds de



développement des communautés (FDC) - octroi de subventions : autorisation », 14.2.2 « Entente pour la persévérance scolaire et la réussite éducative 2020-2023 : positionnement » et 14.2.3 « Entente 2021-2023 Programme Accès-loisirs Vaudreuil-Soulanges : autorisation ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2020 : ADOPTION

20-11-25-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 21 octobre 2020 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2020 : ADOPTION

20-11-25-04 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 11 novembre 2020 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. MESURES DIRECTIVES ET DÉCISIONS DANS LE CADRE DE LA COVID-19

4.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC : INFORMATION

Lieutenant Patrick Bertrand de la Sûreté du Québec mentionne que tout le personnel est de retour au travail et qu'il n'y a pas de nouveaux cas de COVID à part un agent en isolement dont l'enfant a été déclaré positif. Les appels concernant la COVID ne sont pas nombreux pour l'instant, mais il s'attend à une augmentation dans le temps des Fêtes. Il mentionne être en attente des directives particulières pour la gestion des rencontres autorisées pendant le temps des fêtes.

4.2 DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV) : INFORMATION

Madame Joanne Brunet, directrice générale de DEV mentionne que l'accompagnement des entreprises visées par les fermetures se poursuit. Le soutien est offert à 175 entreprises. Elle mentionne le lancement d'un concours pour promouvoir l'achat local, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges.

4.2.1 FONDS D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) - COVID-19 - VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM) - DEMANDE DE BONIFICATION

CONSIDÉRANT l'importance de la vitalité économique et du dynamisme entrepreneurial de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la Montérégie et le Grand Montréal;



CONSIDÉRANT que 3 637 entreprises de Vaudreuil-Soulanges emploient plus de 40 000 personnes;

CONSIDÉRANT l'aide aux entreprises octroyée le 12 avril à la MRC par le gouvernement du Québec via le « Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) » et ses avenants pour un montant de 3 223 589 \$ et dont la gestion a été déléguée à DEV;

CONSIDÉRANT que DEV a analysé avec diligence et octroyé en date du 20 novembre 2020 126 prêts pour une valeur de 3 040 000 \$ dans le cadre dudit fonds incluant son volet « Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) »;

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 novembre 2020, des demandes de 25 entreprises pour plus de 565 000 \$ sont en cours d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE le temps d'attente relié à la réception des avenants pour répondre aux dossiers soumis crée de l'insécurité chez les entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE le flux de demandes formulées par les PME à DEV pour recourir au programme est plus rapide que les avenants proposés par le ministre de l'Économie et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT l'annonce du Premier ministre du 19 novembre prolongeant au 11 janvier le décret limitant les activités économiques chez les entreprises en zone rouge;

CONSIDÉRANT que la reprise pourrait s'échelonner sur plusieurs mois pour certains secteurs d'activités;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de demander au ministre de l'Économie et de l'Innovation de mettre rapidement à la disposition de la MRC de Vaudreuil-Soulanges une somme additionnelle équivalente à 2 000 000 \$ pour répondre adéquatement et rapidement aux importants besoins des PME de Vaudreuil-Soulanges.

de transmettre copie de la présente résolution à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols et à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard.

Proposition adoptée.

4.3 OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE VAUDREUIL-SOULANGES (ORHVS) : INFORMATION

Madame Manon Charest, directrice générale de l'ORHVS informe qu'il n'y a aucun cas de COVID dans les immeubles. Les appels personnalisés ont été relancés aux locataires et sont très appréciés par ces derniers. Elle mentionne également que l'ORHVS se prépare à effectuer des travaux de réfection de cuisines et salles de bain pour assurer la sécurité des locataires en collaboration avec le Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges.

4.4 MRC

4.4.1 TABLEAU DE SUIVI DU FONDS COVID-19 POUR LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint procède au dépôt du document.



4.4.2 VOLET 3 – PROJETS « SIGNATURE INNOVATION » DES MRC DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la création du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 « Signature innovation » par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) doté d'une enveloppe de 500 000 \$ par année pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT que le FRR « Signature innovation » a pour objectif de soutenir la MRC dans le cadre d'un domaine de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel gagnera en importance par la réalisation de grands projets d'ensemble;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des élus le 14 octobre 2020 et le 19 novembre lors du lac-à-l'épaulé 2020;

CONSIDÉRANT le potentiel structurant du canal de Soulanges pour l'ensemble de son territoire, incluant sa contribution pour accroître les accès nautiques et sa capacité à consolider les liens cyclables entre les équipements régionaux, dont le mont Rigaud;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC de soumettre au MAMH un devis exposant ses projets « Signature innovation » afin de recevoir les sommes promises pour les réaliser;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'autoriser Développement Vaudreuil-Soulanges à piloter l'exercice menant à un devis proposant au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ses projets « Signature innovation » articulés autour du Parc du canal de Soulanges, démontrant leur intérêt pour répondre aux priorités régionales et leurs impacts structurants pour l'ensemble du territoire de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

4.4.3 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (FDC) - OCTROI DE SUBVENTIONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la distribution du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 pour 2020-2021 adoptée par résolution 20-09-16-27 à la séance du conseil du 16 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser ces sommes pour soutenir des projets du Fonds de développement des communautés (FDC) ou tout autre projet jugé structurant par le conseil, pour un total de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la liste des projets soumis dans le cadre du FDC 2020-2021 et les recommandations du comité d'analyse suite à l'appel de projets se terminant le 6 novembre 2020;

CONSIDÉRANT la conformité des projets selon les conditions de financement établies par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie des milieux;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'approuver les projets inscrits au tableau ci-après aux fins de subvention selon les fonds et les montants indiqués;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** les ententes relativement à ces projets.



Demandeur	Titre du projet	Montant octroyé
Centre d'action bénévole L'Actuel	1, 2, 3, donnez!	8 000 \$
Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges	Formation en philanthropie et financement alternatif pour les organismes communautaires	8 750 \$
Centre Prénatal et Jeunes Familles	Maman, papa, je me prépare à la maternelle*	11 942 \$
Collectif alimentaire de Hudson	Ateliers pour une alimentation saine et durable	5 000 \$
Fondation de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes	La force de la différence : plateaux de travail adaptés	5 025 \$
GRAVES	Service d'accompagnement social pour les aînés	19 670 \$
Le Zèbre rouge	Aménagement et équipement d'entreposage des vélos	11 500 \$
Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges	Jardinons ensemble	5 000 \$
Municipalité des Coteaux	Exploitions nos jardins	3 810 \$
Municipalité des Cèdres	Espace loisirs intergénérationnel	4 000 \$
Municipalité de Saint-Zotique	Projet Pickleball	4 566 \$
Municipalité de Terrasse-Vaudreuil	Jardin fruitier citoyen	5 000 \$
Réseaux	Traduction du guide d'accueil des familles immigrantes dans le milieu scolaire	2 737 \$
Ville de Coteau-du-Lac	Soif d'appartenance	5 000 \$
TOTAL :		100 000 \$

* projet accepté sous conditions

Proposition adoptée.

4.4.4 ENTENTE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2020-2023 : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges coordonne depuis 2011 le sous-comité en réussite éducative et sociale de Vaudreuil-Soulanges lequel réunit une dizaine de partenaires municipaux, communautaires et institutionnels oeuvrant pour la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2019 de la mise à jour de la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges où la réussite éducative et sociale des jeunes figure parmi les sept priorités régionales d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE les Instances régionales de concertation en persévérance scolaire (IRC) du Québec sont depuis 2017 les organismes mandataires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans l'attribution de subventions à des organismes communautaires dans le cadre d'ententes en persévérance scolaire et réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE l'IRC de la Montérégie a organisé à chaque automne depuis 2017 des appels de projets pour des financements d'à peine 7 mois, faisant fi du calendrier scolaire et de la réalité des organismes communautaires qui sont placés dans une incertitude constante quant à la pérennité des initiatives déployées;



CONSIDÉRANT l'annonce, le 30 octobre dernier, d'un investissement du gouvernement du Québec de 41 M\$ sur 3 ans (2020-2023) afin de favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative via les Instances régionales de concertation (IRC);

CONSIDÉRANT la recommandation émise lors de la rencontre de la table territoriale de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges du 15 octobre 2020 afin que la MRC appuie l'IRCM dans sa volonté d'attribuer des subventions pluriannuelles aux organismes communautaires dès 2021, tout en s'assurant d'une répartition financière basée sur le poids démographique des MRC desservies;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

de faire les représentations nécessaires auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin que l'IRC de la Montérégie puisse attribuer, dès 2021, des subventions pluriannuelles aux organismes communautaires dans le cadre de l'entente pour la persévérance scolaire et la réussite éducative 2020-2023, tout en s'assurant d'une répartition financière basée sur le poids démographique des MRC de son territoire.

Proposition adoptée.

4.4.5 ENTENTE PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS 2021-2023 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le programme Accès-Loisirs Vaudreuil-Soulanges a pour mission d'offrir aux familles à faible revenu des 23 municipalités du territoire des places gratuites pour des activités sportives, culturelles et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE le programme Accès-Loisirs Vaudreuil-Soulanges a été mis en place en 2015 à l'initiative de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du CISSS de la Montérégie auquel s'est joint un comité de partenaires composé d'organismes communautaires et de 14 représentants des services de loisirs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le programme a permis d'offrir 388 inscriptions gratuites en 2019 et compte actuellement 865 membres actifs issus de 236 familles;

CONSIDÉRANT le projet d'optimisation du programme où la MRC a financé l'organisme Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges (MDF-VS) pour la mise en place d'une plateforme d'inscription en ligne afin de rejoindre plus efficacement les 6 045 personnes vivant sous le seuil de faible revenu de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC et du CISSS de transférer à la MDF-VS la responsabilité de la mise en oeuvre du programme pour se limiter à un rôle de soutien à partir de janvier 2021;

CONSIDÉRANT la proposition d'une entente triennale 2021-2023 entre la MDF-VS et la MRC suivant les modalités budgétaires suivantes :

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>
Ressources humaines	12 876 \$
Ressources techniques et équipements	3 300 \$
Frais de déplacement	300 \$
Total	16 476 \$

<u>Revenus</u>	<u>Montant</u>
MRC-VS	13 500 \$
MDF-VS	2 976 \$
Total	16 476 \$



CONSIDÉRANT la recommandation positive de la table territoriale de développement social durable lors de sa rencontre du 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 590 00 447;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière **à signer** le protocole d'entente du projet et **à octroyer** un montant total de 13 500 \$ pour sa réalisation.

Proposition adoptée.

5. BUDGET 2021

5.1 ADOPTION DU BUDGET PAR PARTIE

Madame Julie Cassab, greffière, présente le budget 2021 dans sa version détaillée, conformément aux dispositions du Manuel de la présentation de l'information financière municipale.

5.1.1 PARTIE 1 - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS

20-11-25-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter la partie 1 du budget pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée.

5.1.2 PARTIE 2 - ÉVALUATION FONCIÈRE : 19 MUNICIPALITÉS

20-11-25-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu

d'adopter la partie 2 du budget pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée.

5.1.3 PARTIE 3 - FIBRE OPTIQUE : 8 MUNICIPALITÉS

20-11-25-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'adopter la partie 3 du budget pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée.

5.1.4 PARTIE 4 - COURS D'EAU - OBSTRUCTION : 18 MUNICIPALITÉS

20-11-25-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'adopter la partie 4 du budget pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée.



5.1.5 PARTIE 5 - COURS D'EAU - ENTRETIEN : 19 MUNICIPALITÉS

20-11-25-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter la partie 5 du budget pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée.

5.1.6 PARTIE 6 - COTISATION À L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT : 9 MUNICIPALITÉS

20-11-25-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu

d'adopter la partie 6 du budget pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée.

5.1.7 PARTIE 7 - ANGES DES PARCS : 20 MUNICIPALITÉS

20-11-25-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'adopter la partie 7 du budget pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée.

5.1.8 PARTIE 8 - CULTURE : 20 MUNICIPALITÉS

20-11-25-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter la partie 8 du budget pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée.

5.1.9 PARTIE 9 - INFO TERRITOIRE SERVICES AUX MUNICIPALITÉS : 22 MUNICIPALITÉS

20-11-25-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter la partie 9 du budget pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée.

5.1.10 PARTIE 10 - SERVICE 2-1-1 : 12 MUNICIPALITÉS

20-11-25-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'adopter la partie 10 du budget pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée.

5.1.11 PARTIE 11 - LOGEMENT SOCIAL : 12 MUNICIPALITÉS

20-11-25-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter la partie 11 du budget pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée.



5.1.12 PARTIE 12 - CANAL DE SOULANGES

Aucune quote-part en 2021.

5.1.13 PARTIE 13 - COURS D'EAU OBSTRUCTION ENTENTE SAINT-ZOTIQUE : 7 MUNICIPALITÉS

Aucune quote-part en 2021.

5.1.14 PARTIE 14 - COURS D'EAU ENTRETIEN ENTENTE SAINT-ZOTIQUE : 7 MUNICIPALITÉS

Aucune quote-part en 2021.

5.1.15 PARTIE 15 - CENTRALE 3-1-1 : 22 MUNICIPALITÉS

20-11-25-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter la partie 15 du budget pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée.

5.1.16 PARTIE 16 - CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : 17 MUNICIPALITÉS

20-11-25-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

d'adopter la partie 16 du budget pour l'exercice financier 2021.

Proposition adoptée.

5.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 246 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2021 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS

AVIS de motion est par la présente donné par **monsieur Daniel Beaupré** qu'à une séance subséquente du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement numéro 246 concernant les modalités de l'établissement des quotes-parts 2021 des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de leur paiement par les municipalités ».

Une copie du projet de règlement 246 a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi.

5.3 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 246 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2021 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du projet de règlement 246 et il informe que le projet de règlement et sera rendu accessible sur le site Internet de la MRC.

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir, de répartir et d'imposer la quote-part de chacune des municipalités locales en fonction de critères déterminés;

ATTENDU l'avis de motion donné par **monsieur Daniel Beaupré** lors de la séance du conseil de la MRC le mercredi 25 novembre 2020;

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à la lecture du projet de règlement conformément au Code municipal;



POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur _____, appuyé par monsieur _____ et résolu

qu'un règlement portant le numéro 246 soit adopté et qu'il soit statué, par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1. MONTANT DE LA QUOTE-PART

Le montant de la quote-part des municipalités locales dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses annuelles budgétées par la MRC et adoptées par résolution, est réparti en fonction des modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités locales en fonction du présent règlement.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET DE RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART

PARTIE 1

2.1 Gestion régionale

Sous réserve des articles 2.2 à 2.13, la quote-part générale, partie 1, est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2020. Les données utilisées sont celles des rôles d'évaluation déposés en septembre 2019. La quote-part générale, partie 1, couvre, notamment, les dépenses du conseil municipal, l'administration générale, l'aménagement et la sécurité incendie et civile.

2.2 Développement Vaudreuil-Soulanges

La quote-part de Développement Vaudreuil-Soulanges est déterminée à soixante-quinze pour cent (75 %) selon la richesse foncière uniformisée 2020 et à vingt-cinq pour cent (25 %) selon la richesse foncière uniformisée 2020 de la portion des industries manufacturières et commerciales. Pour le volet tourisme, la quote-part générale est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2020.

2.3 Collecte sélective, environnement, matières résiduelles et GES

La quote-part reliée aux activités de collecte sélective, environnement, matières résiduelles et GES est déterminée au prorata du nombre d'unités de logements desservis incluant les autres locaux pour chacune des municipalités.

2.4 Cour municipale régionale

Conformément à l'entente intermunicipale, chacune des municipalités doit verser une quote-part annuelle de cinq cents dollars (500 \$). De plus, les dépenses de la cour municipale régionale sont perçues à même les revenus de la cour.

2.5 Service 9-1-1

La quote-part pour le service 9-1-1 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2020.

2.6 Fonds de voirie régional

Il n'y a pas de quote-part pour le fonds de voirie régional. L'ensemble des dépenses sera assumé à même les redevances des exploitants de carrières ou sablières visées par la *Loi sur les compétences municipales*.

2.7 Écocentres

Il n'y a pas de quote-part pour les écocentres. L'ensemble des dépenses sera assumé à même le fonds environnement.



2.8 Matières organiques

La quote-part est proportionnelle au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation de 2020.

2.9 Info territoire MRC

Il n'y a pas de quote-part pour l'info territoire MRC. L'ensemble des dépenses sera assumé par le Fonds régions et ruralité (FRR) et par l'appropriation du surplus non réservé.

2.10 Sécurité publique

Il n'y a pas de quote-part pour la sécurité publique. L'ensemble des dépenses sera assumé par le trop-perçu de la Sûreté du Québec.

2.11 Équipements régionaux

Il n'y a pas de quote-part pour les équipements régionaux. L'ensemble des dépenses sera assumé à même le fonds régions et ruralité (FRR).

2.12 Fonds de développement des communautés

Il n'y a pas de quote-part pour le fonds de développement des communautés. L'ensemble des dépenses sera assumé à même le fonds régions et ruralité (FRR).

2.13 Projet de cartographie des zones inondables

Il n'y a pas de quote-part pour le projet de cartographie des zones inondables. L'ensemble des dépenses sera assumé par la subvention octroyée par le Gouvernement du Québec.

PARTIE 2

2.14 Évaluation foncière

La quote-part relative à la mise à jour des rôles d'évaluation des municipalités, soit Coteau-du-Lac, Hudson, Les Cèdres, Les Coteaux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Terrasse-Vaudreuil, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-sur-le-Lac est déterminée au prorata du nombre d'unités d'évaluation, par municipalité, en fonction du rôle d'évaluation 2020 déposé en septembre 2019.

La quote-part relative aux coûts des travaux supplémentaires requis pour les municipalités suivantes, soit Coteau-du-Lac, Hudson, Les Coteaux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Rigaud, Saint-Lazare, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-sur-le-Lac est imposée à la municipalité concernée.

Cette quote-part sera facturée en cours d'année en fonction des factures et modalités émises par le fournisseur.

PARTIE 3

2.15 Réseau de télécommunications à large bande (fibre optique)

Il n'y a pas de quote-part pour le réseau de télécommunications à large bande (fibre optique). L'ensemble des dépenses sera assumé à même le fonds fibre optique.



PARTIE 4

2.16 Cours d'eau - obstruction

La quote-part relative aux dépenses reliées à une intervention dans un cours d'eau, notamment l'entretien, l'aménagement et le dégagement des obstructions, nuisances et barrages de castors est répartie entre les municipalités de Coteau-du-Lac, Hudson, Les Cèdres, Les Coteaux, Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Très-Saint-Rédempteur, Vaudreuil-Dorion et Vaudreuil-sur-le-Lac situées dans le bassin de ce cours l'eau, et ce, en fonction de la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

PARTIE 5

2.17 Cours d'eau - entretien

La quote-part relative aux travaux de nettoyage effectués durant l'année et approuvés par résolution du conseil ou du comité administratif est imposée pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour les municipalités de L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil, le tout selon la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des cours d'eau exécutés en cours d'année selon le maximum adopté au budget, tout excédent sera facturé l'année suivante.

PARTIE 6

2.18 Cotisation à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

La quote-part pour l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2020 pour les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette, et Saint-Zotique.

PARTIE 7

2.19 Anges des parcs

La quote-part pour le programme Anges des parcs est déterminée selon le coût réel de la facture émise par l'organisme en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2020 pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour les villes de L'Île-Cadieux, Saint-Lazare et les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Télesphore, Hudson et Saint-Zotique.

PARTIE 8

2.20 Culture

La quote-part relative à la culture est imposée à chacune des municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2020, sauf pour les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Télesphore.

PARTIE 9

2.21 Info territoire services aux municipalités

La quote-part relative à l'info territoire services aux municipalités est imposée à chacune des municipalités en fonction des critères prévus à l'entente basée sur la catégorie d'utilisateur soit, OR-ARGENT-BRONZE, sauf pour la ville de L'Île-Cadieux.



PARTIE 10

2.22 Service 211

La quote-part pour le service 211 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2020, pour les villes de Coteau-du-Lac, Rigaud, et les municipalités Des Coteaux, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Très-Saint-Rédempteur.

PARTIE 11

2.23 Logement social

La quote-part est déterminée à cinquante pour cent (50 %) selon la richesse foncière uniformisée 2020 et à cinquante pour cent (50 %) selon la population 2020, pour les villes de Coteau-du-Lac, Rigaud, et les municipalités des Coteaux, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Très-Saint-Rédempteur.

PARTIE 12

2.24 Canal de Soulanges

Aucune quote-part en 2021.

PARTIE 13

2.25 Cours d'eau obstruction entente Saint-Zotique

Aucune quote-part en 2021.

PARTIE 14

2.26 Cours d'eau entretien entente Saint-Zotique

Aucune quote-part en 2021.

PARTIE 15

2.27 Centrale 3-1-1

La quote-part pour le service 3-1-1 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2020, sauf pour les municipalités de L'Île-Cadieux et des Cèdres.

PARTIE 16

2.28 Cadets de la Sûreté du Québec

La quote-part relative aux cadets de la Sûreté du Québec est imposée à chacune des municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2020, sauf pour les villes de L'Île-Cadieux, Vaudreuil-Dorion et les municipalités de Sainte-Marthe et Saint-Zotique.

ARTICLE 3. MODALITÉS DE PERCEPTION

Les quotes-parts établies, à moins qu'il n'en soit autrement précisé dans le présent règlement, sont payables en trois (3) versements égaux, le premier lundi de mars, le premier lundi de juin et le premier lundi de septembre.

Dans tous les cas, les quotes-parts sont payables dans les trente (30) jours de l'envoi du compte. Tout montant dû porte intérêt à dix pour cent (10 %) annuellement à compter de la date d'échéance.



ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier

Déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 25 novembre 2020.

Entré en vigueur le _____.

6. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

6.1 **COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 30 SEPTEMBRE 2020 : ADOPTION**

20-11-25-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité de sécurité incendie et civile du 30 septembre 2020.

Proposition adoptée.

6.2 **COMPTE RENDU DE LA TABLE TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DU 15 OCTOBRE 2020 : ADOPTION**

20-11-25-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table territoriale de développement social durable du 15 octobre 2020.

Proposition adoptée.

6.3 **COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DU 28 OCTOBRE 2020 : DÉPÔT**

Monsieur Jean-Yves Poirier, président de la table régionale d'aménagement, procède au dépôt du document.

6.4 **COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 2 NOVEMBRE 2020 : ADOPTION**

20-11-25-25 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité de sécurité publique du 2 novembre 2020.

Proposition adoptée.

6.5 **COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 5 NOVEMBRE 2020 : DÉPÔT**

Monsieur François Bélanger, président du comité consultatif agricole, procède au dépôt du document.



6.6 COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 11 NOVEMBRE 2020 : ADOPTION

20-11-25-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité consultatif agricole du 11 novembre 2020.

Proposition adoptée.

6.7 COMPTE RENDU DE LA TABLE DU CANAL DE SOULANGES DU 11 NOVEMBRE 2020 : ADOPTION

20-11-25-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table du canal de Soulanges du 11 novembre 2020.

Proposition adoptée.

6.8 COMPTE RENDU DU COMITÉ INFO TERRITOIRE DU 12 NOVEMBRE 2020 : ADOPTION

20-11-25-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité Info territoire du 12 novembre 2020.

Proposition adoptée.

6.9 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE SUIVI DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX HARMONISÉS DU 13 NOVEMBRE 2020 : DÉPÔT

Madame Julie Cassab, greffière, procède au dépôt du document.

6.10 COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 16 NOVEMBRE 2020 : ADOPTION

20-11-25-29 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table régionale d'aménagement du 16 novembre 2020 **en retirant** le point numéro 3 : Concordance aux Règlements 167-15-1 (PMAD) et 167-20 (ZPEGT) de la MRC – Statut.

Proposition adoptée.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

20-11-25-30 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu



d'adopter la liste MRC 20-11-25.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 20-11-25, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

7.2 GREFFE ET LÉGISLATION

7.2.1 ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM) - ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

7.2.2 DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE - PRÉOCCUPATIONS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

7.2.3 RÉPONSE DE LA DÉPUTÉE DE SAINTE-MARIE-SAINTE-JACQUES, MADAME MANON MASSÉ, CONCERNANT LE PROJET DE LOI 67 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

7.3 BÂTIMENTS

7.3.1 IMPARTITION ET HÉBERGEMENT DES SYSTÈMES ET SERVICES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : OCTROI DE CONTRAT

20-11-25-31 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

de reporter ce point à une séance ultérieure.

Proposition adoptée.

8. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

9. RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Yvon Chiasson, président de la table des ressources humaines, informe les membres du conseil que la convention collective a été acceptée par scrutin secret par un vote majoritaire des membres le vendredi 20 novembre 2020 et sera signée officiellement le vendredi 27 novembre 2020.

10. SÉCURITÉ

10.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE



10.1.1 RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS : POSITIONNEMENT

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion mentionne que sa ville a déjà adopté un règlement pour l'application de cette Loi. Monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt, mentionne que sa ville a également adopté un règlement. Suite aux échanges :

20-11-25-32 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Bélanger** et résolu

de retourner le dossier au Comité de sécurité publique afin d'analyser les règlements des villes de Vaudreuil-Dorion et Pincourt, pour revenir aux membres du conseil à une séance ultérieure.

Proposition adoptée.

10.2 SÉCURITÉ INCENDIE

10.2.1 PROJET PILOTE PORTANT SUR L'UTILISATION ET LA MISE À L'ESSAI DES FRÉQUENCES 32 ET 13B DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION DÉDIÉES AUX PREMIERS RÉPONDANTS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) DE LA MRC ET AU GROUPE ALERTE SANTÉ : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les services de sécurité incendie (SSI) de Hudson, Pincourt, Rivière-Beaudette, Saint-Lazare et Sainte-Marthe desservent ensemble le territoire de la MRC en matière de sauvetage hors réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une intervention de « premier répondant » et de « sauvetage hors réseau routier », les services de sécurité incendie ont besoin d'un lien radio fiable afin d'établir une communication avec le répartiteur du centre de communication santé du *Groupe Alerte Santé* et aux techniciens ambulanciers de CETAM;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote n'engage aucune dépense directe de la part de la MRC, des municipalités et des services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le *Groupe Alerte Santé* s'est engagé à payer toute dépense relative à la réalisation du projet pilote incluant les équipements et pièces d'équipement;

CONSIDÉRANT QU'UN comité régional assurera le suivi du projet pilote et produira un rapport portant sur des recommandations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie et civile de la MRC inscrite au compte rendu de la réunion tenue le 30-09-2020;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-33 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser la réalisation du projet pilote, d'une durée temporaire de trois (3) mois, portant sur l'utilisation des fréquences 32 et 13B du système de radiocommunication de la MRC à dédier aux premiers répondants des SSI de la MRC, au centre de communication santé du *Groupe Alerte Santé* et aux techniciens ambulanciers de CETAM dans le cadre des appels d'urgence « premier répondant » adressés aux SSI de la MRC;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** le projet d'entente.

Proposition adoptée.



10.2.2 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DU SCHÉMA RÉVISÉ TENUE LE 11 NOVEMBRE 2020 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

10.2.3 TRANSMISSION DU PROJET DE SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est révisé conformément à l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma révisé a été présenté en consultation publique du 28 octobre au 11 novembre 2020 par écrit via le site Internet de la MRC, conformément à l'article 18 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) et au décret du ministre de la Santé et des Services sociaux dans l'arrêté 2020-074;

CONSIDÉRANT QUE la commission sur la consultation publique de la MRC du projet de schéma révisé de la MRC recommande la transmission du projet de schéma révisé au ministre de la Sécurité publique afin d'obtenir une attestation de conformité conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE les plans de mise en œuvre adoptés et intégrés au projet de schéma révisé précisent les actions projetées en lien avec les objectifs arrêtés de la MRC et celles des orientations ministérielles abordées dans le schéma conformément aux articles 10, 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au projet de schéma révisé par la MRC en accord avec les recommandations du ministère de la Sécurité publique afin d'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales.

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-34 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser la transmission du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au ministre de la Sécurité publique accompagné du rapport portant sur la consultation publique, de l'indication des coûts approximatifs des diverses mesures et des plans de mise en œuvre adoptés par chacune des 23 municipalités de la MRC.

Proposition adoptée.

10.2.4 PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

10.3 SÉCURITÉ CIVILE

10.3.1 RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE – RÉFECTION DES PASSAGES À NIVEAU DE LA VOIE FERRÉE SUR LA 34E AVENUE ET LA 69E AVENUE À SAINT-ZOTIQUE : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

11. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.



12. **ENVIRONNEMENT**

12.1 **COURS D'EAU**

12.1.1 **CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE STABILISATION DES TALUS DE VALLÉE CHALINE : INFORMATION**

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

12.2 **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

12.3 **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

12.3.1 **PARTICIPATION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE POUR LES VÉHICULES À ÉMISSION ZÉRO (PIVEZ) DE RESSOURCES NATURELLES CANADA POUR SUBVENTIONNER LES BORNES DE RECHARGES ÉLECTRIQUES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le Plan d'action régional de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'une de ses actions qui consiste à favoriser l'accès à des bornes de recharge électrique sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le transport représente 76,5 % des émissions de GES de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que des actions concrètes doivent être mises en place pour réduire les émissions liées au transport;

CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ) de Ressources naturelles Canada qui prévoit qu'un organisme d'exécution administre le financement à des bénéficiaires finaux pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les lieux publics, les rues, les immeubles résidentiels à logements multiples, les milieux de travail ou pour les parcs de véhicules légers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC en tant qu'organisme régional pourrait être un organisme d'exécution du programme de Ressources naturelles Canada afin de distribuer les montants selon les besoins sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les bénéficiaires finaux pourront faire une demande directement auprès de la MRC pour recevoir un financement de 50 % des coûts d'installation et d'achat de bornes de recharge électrique;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour les bénéficiaires finaux de lier ce financement à d'autres programmes de subvention offerts par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme PIVEZ finance les frais de gestion de l'organisme d'exécution et qu'ainsi aucun coût n'est à prévoir de la part de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 12 novembre 2020;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-35 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **déposer** une demande de participation auprès du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ) de Ressources naturelles Canada pour un minimum de 20 bornes de recharge électrique.

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer les documents afférents.

Proposition adoptée.



12.4 ÉCOCENTRES

12.4.1 ÉCOCENTRE À SAINT-ZOTIQUE – PROJET PILOTE DE RÉEMPLOI : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reconnaît l'importance de privilégier la hiérarchie des 3 RV (réduction, réemploi, recyclage, valorisation);

CONSIDÉRANT la demande d'avis d'intention transmise par la municipalité de Saint-Zotique par le biais de la résolution 2020-07-348 pour la réalisation d'un projet de réemploi en partenariat avec le Centre Intégré du Nouvel-Envol;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote permettrait au Centre Intégré du Nouvel-Envol de restaurer des meubles et biens collectés à l'écocentre à Saint-Zotique afin de permettre aux étudiants de développer des compétences d'intégration au marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Zotique s'engage à coordonner le projet pilote avec le Centre Intégré du Nouvel-Envol;

CONSIDÉRANT que le projet ne nécessite aucun engagement financier de la part de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet pilote de réemploi de la matière rassembleur et éducatif et aligné avec nos PGMR;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 12 novembre 2020;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-36 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu

d'autoriser la réalisation d'un projet pilote de réemploi à l'écocentre à Saint-Zotique d'une durée d'un an à partir de la signature de l'entente par les deux parties;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de la MRC de signer une entente avec la municipalité de Saint-Zotique afin d'assurer le bon fonctionnement du projet pilote.

Proposition adoptée.

13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

13.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

13.1.1.1 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE - RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 142-2 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 142 afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et ainsi d'intégrer les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain comprises dans le règlement;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 142-2 de la municipalité de Sainte-Marthe indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;



POUR CES MOTIFS,

20-11-25-37 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 142-2 de la ville de Sainte-Marthe.

Proposition adoptée.

13.1.1.2 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-289

En vertu de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et de l'article 5.3.7 du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de Vaudreuil-Dorion, monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier avec une compagnie de gestion dans ce dossier et se retire volontairement de toute discussion.

Il quitte la séance pour la durée des délibérations et du vote sur la question.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-289 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 en ce qui concerne la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1275-289 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-38 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1275-289 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, regagne la séance.

13.1.1.3 DEMANDE D'EXCLUSION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE : CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 2 047 948 AUX CÈDRES

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle école primaire par le Centre de services scolaire des Trois-Lacs sur le territoire de la municipalité des Cèdres suite à son annonce par le gouvernement du Québec le 3 septembre 2020;

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 2020-10-355 et 2020-11-395 de la municipalité des Cèdres, relative à une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour la construction d'une école primaire sur une partie du lot numéro 2 047 948 d'une superficie de 3,85 hectares;

CONSIDÉRANT que l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) autorise une MRC à se faire la promotrice d'un projet dans le cadre d'une demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT l'importance du projet de construction d'une école primaire sur le territoire de la municipalité des Cèdres pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Cèdres demande à la MRC d'agrandir son périmètre d'urbanisation pour y inclure une partie du lot numéro 2 047 948;



CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif agricole de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la table régionale d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-39 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

que la MRC **se fasse** la promotrice du dossier de construction d'une école primaire sur le territoire de la municipalité des Cèdres dans le cadre de la demande d'exclusion auprès de la CPTAQ d'une partie du lot numéro 2 047 948 de la zone agricole permanente aux conditions suivantes :

- la Municipalité des Cèdres doit fournir à la MRC toute la documentation nécessaire au respect des conditions et des critères énoncés dans la LPTAA applicables à ce type de demande;
- la Municipalité des Cèdres doit défrayer l'ensemble des frais inhérents au dépôt et au traitement de la demande.

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière **à signer** tout document afférent.

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges entend modifier son schéma d'aménagement révisé suite à la décision de la CPTAQ sur la présente demande d'exclusion de la zone agricole permanente.

de transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ ainsi qu'à la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

13.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

13.2.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 167-24 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

AVIS de motion est par la présente donné par **madame Denise Godin Dostie**, qu'à la séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement numéro 167-24 modifiant le schéma d'aménagement révisé » ayant pour effet de modifier le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage « cimetière » dans l'aire d'affectation « Agricole (A) » sur les parties de lots numéro 4 711 706 et 1 543 839 situées sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Une copie du projet de règlement numéro 167-24 a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi.

13.2.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-24 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du projet de règlement 167-24 et il informe que le projet de règlement sera rendu accessible sur le site Internet de la MRC.

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut modifier le schéma d'aménagement révisé (SAR) en vigueur depuis le 25 octobre 2004;

ATTENDU la résolution numéro 16-05-423 de la Ville de Vaudreuil-Dorion demandant la modification du schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage « cimetière » sur les parties de lots numéro 4 711 706 et 1 543 839 situées dans l'aire d'affectation agricole;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole et de la table régionale d'aménagement du 24 mai 2018;



ATTENDU QU'un avis de motion est donné séance tenante par **madame Denise Godin Dostie** et que copie du présent projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et demandent dispense de sa lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-40A IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

qu'un projet de règlement portant le numéro 167-24 **soit adopté** aux fins d'amender le Règlement numéro 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que le projet de règlement portant le numéro 167-24 **soit statué et ordonné** par ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 16.2.8 est modifié par l'ajout à la suite du point « tour de télécommunication » des mots suivants :

« cimetière sur le terrain ayant une superficie approximative de cinq (5) hectares formé d'une partie du lot 4 711 706 et d'une partie du lot 1 543 839 à Vaudreuil-Dorion aux conditions suivantes :

- aucun bâtiment principal ne doit être érigé sur le terrain;
- seul l'aménagement d'un chemin d'accès au cimetière d'une largeur maximale de six (6) mètres est autorisé sur la partie du lot 1 543 839. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



PATRICK BOUSEZ,
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 25 novembre 2020.

Entré en vigueur le _____

13.2.3 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-24 : ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-24 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-40 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter le document indiquant la nature des modifications que devra apporter la Ville de Vaudreuil-Dorion à sa réglementation d'urbanisme, advenant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 167-24 modifiant le schéma d'aménagement révisé.



DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QUE DOIT APPORTER LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION À SA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

La ville de Vaudreuil-Dorion doit modifier sa réglementation d'urbanisme afin d'autoriser l'usage « cimetière » dans l'aire d'affectation « Agricole (A) » sur le terrain ayant une superficie approximative de cinq (5) hectares formé d'une partie du lot 4 711 706 et d'une partie du lot 1 543 839 selon les conditions suivantes :

- aucun bâtiment principal ne doit être érigé sur le terrain;
- seul l'aménagement d'un chemin d'accès au cimetière d'une largeur maximale de six (6) mètres est autorisé sur la partie du lot 1 543 839.

Proposition adoptée.

13.2.4 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-24 : AUTORISATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-24 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT les articles 53.1 et 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-41 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

de tenir une assemblée publique de consultation par écrit d'une durée de 15 jours, à compter du 17 décembre 2020, annoncée au préalable par un avis public, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux dans l'arrêté numéro 2020-074.

que la commission **soit composée** de messieurs Patrick Bousez, préfet de la MRC, Jean-Yves Poirier, président de la Table régionale d'aménagement et maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres, Jamie Nicholls, maire de la ville d'Hudson et François Pleau, maire de la municipalité de Sainte-Marthe.

Proposition adoptée.

13.3 PROGRAMME D'AIDE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) POUR L'ÉLABORATION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (chapitre C-6.2), une MRC doit élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53 de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (2017, chapitre 14), les MRC doivent transmettre au ministre leur projet de PRMHH au plus tard le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des paragraphes 2 et 7 de l'article 12 de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs* (chapitre M-30.001), aux fins de l'exercice de ses fonctions, le ministre peut conclure des ententes avec toute personne, municipalité, groupe ou organisme et accorder une subvention ou toute autre forme



d'aide financière, conformément à la *Loi sur l'administration publique* (chapitre A-6.01), notamment pour la réalisation de plans, de programmes, de projets, de recherches, d'études ou d'analyses, pour l'acquisition de connaissances ou pour l'acquisition ou l'exploitation de certaines installations d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du cadre normatif du programme d'aide pour l'élaboration d'un PRMHH, la MRC a adressé une demande au ministre pour obtenir le financement disponible établi en fonction du cadre budgétaire, soit la somme de 83 330 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une convention entre les parties afin de convenir des modalités relatives au versement par le ministre d'une aide financière pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRMHH;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-42 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer la convention d'aide financière entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

de désigner madame Jessica Mc Kenzie, conseillère en aménagement du territoire, pour représenter la MRC à l'égard de toute question de nature technique sur la présente convention.

Proposition adoptée.

13.4 COLLABORATION ET EXPERTISE DU MAPAQ - PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

13.5 ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DU CANAL DE SOULANGES AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) : AUTORISATION DE SIGNATURE

Ce point a été retiré.

13.6 INFO TERRITOIRE

13.6.1 ACQUISITION D'ORTHOPHOTOS DU PRINTEMPS 2021 PAR GÉOMONT POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la décision du comité Info territoire lors de la réunion du 20 juin 2017 demandant à la MRC d'acquérir les orthophotos disponibles sur la plateforme JMap à tous les deux ans permettant d'appuyer les divers services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la décision du comité Info territoire lors de la réunion du 3 septembre 2020 demandant à la MRC d'acquérir les orthophotos du printemps 2021 à plus haute résolution et sans feuilles d'arbre ou sans neige selon le cas;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement d'achat par Géomont nous permet d'obtenir un meilleur prix;

CONSIDÉRANT QUE les orthophotos prises à une date donnée servent à interpréter les formes et les détails du territoire à ce moment précis; permettent de s'assurer du respect de la réglementation municipale; améliorent les communications avec le citoyen et permettent de valider et d'évaluer rapidement les images avant de transmettre le tout à l'inspecteur sur le terrain;



CONSIDÉRANT QUE le projet d'orthophotos du printemps (sans feuillage) permettra de faire des analyses visuelles et de la photo-interprétation à l'aide d'outils géomatiques et dans des délais très courts;

CONSIDÉRANT QUE les dernières orthophotos de printemps disponibles datent de 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ne prévoit pas acquérir les orthophotos pour le printemps 2021;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires 02 130 01 452 et 02 690 00 452;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-43 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'octroyer le mandat à l'organisme à but non lucratif *Géomont* pour le projet d'acquisition d'orthophotos du printemps 2021 pour le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un montant maximum applicable de 50 000 \$ avant taxes, et que le montant soit réparti de la façon suivante : 2020 (50 %) et 2021 (50 %);

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer les documents afférents.

Proposition adoptée.

14. DÉVELOPPEMENT

14.1 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

14.1.1 MODIFICATION À L'ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET D'ACCESSIBILITÉ AFIN D'INTRODUIRE LE PROGRAMME « PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES » : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la correspondance de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) concernant une modification à l'entente;

CONSIDÉRANT la demande de produire une résolution afin d'autoriser la signature de ladite entente;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-44 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer l'entente.

Proposition adoptée.

15. HABITATION

Aucun sujet traité.

16. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.



17. **TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD**

17.1 **RÉSOLUTIONS D'APPUI - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE SUD POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO) : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

17.2 **RÉSOLUTION DE LA VILLE DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL - DEMANDE À L'ARTM - RÉVISION DE LA POSITION CONCERNANT L'AJOUT D'ARRÊTS D'AUTOBUS SUR LE TERRITOIRE : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

17.3 **RÉSOLUTION D'APPUI AU MÉMOIRE DE LA COURONNE SUD DANS LE DOSSIER DU PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ci-après l'ARTM) a compétence exclusive pour établir un plan stratégique de développement du transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'ARTM a déposé, le 27 octobre 2020, pour consultation publique, son projet de Plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de transmettre des commentaires, un point de vue ou des propositions dans le cadre d'un appel de mémoires qui se terminera le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la diversité des enjeux et des besoins en transport collectif sur le territoire de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QUE la part modale des déplacements en transport collectif et actif pour la Couronne Sud se situe globalement et respectivement à 8 % et à 6 %, selon les données de la dernière enquête origine-destination, en comparaison à 18 % et 12 % à l'échelle métropolitaine;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-45 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter le mémoire de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud portant sur le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif, et de le transmettre à l'Autorité régionale de transport métropolitain;

d'inviter l'ARTM à donner suite aux recommandations inscrites dans le mémoire de la Couronne Sud, lesquelles portent notamment sur :

- Les dispositifs de suivi et d'ajustements du PSD dans un contexte marqué par la COVID-19 et ses bouleversements potentiels sur les habitudes de déplacement;
- La priorisation des interventions dans un contexte marqué par l'insuffisance du financement;
- La conformité du PSD aux outils d'aménagement municipaux en vigueur;
- La consolidation et le développement du réseau dans un axe est-ouest ainsi qu'à l'échelle régionale et sous-régionale, ainsi que l'amélioration notable de l'accès aux différents points d'entrée du transport collectif;



- L'urgence de planifier et de mettre en place des voies réservées à part entière pour les autobus;
- Le développement d'une vision d'avenir pour le train de banlieue, et ce, en complémentarité avec l'implantation du REM;
- L'accélération de la réalisation des projets afin d'être en mesure d'atteindre les cibles ambitieuses de part modale fixées dans le PSD, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, ainsi que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec.

Proposition adoptée.

18. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

18.1 APPEL DE PROJET FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 4 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

18.2 PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT À SOUTENIR LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION POUR L'ANNÉE 2021 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC estime qu'il est dans l'intérêt de la région de la Montérégie que l'espace de coordination, de réseautage et de concertation que constitue la Table soit soutenu et que des ressources suffisantes lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la Montérégie, dans un esprit de solidarité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour objet d'offrir un soutien financier adéquat à la Table et ainsi de permettre :

- des discussions et des échanges sur les différents enjeux qui intéressent la MRC ou sur tout autre sujet pouvant affecter la région administrative de la Montérégie ou une partie de celle-ci;
- de discuter et de partager de l'information sur ces différents enjeux et adopter des positions et des orientations communes vis-à-vis différentes instances gouvernementales ou autres;
- d'élaborer des plans d'action ou des stratégies et de les mettre en oeuvre en s'adjoignant, au besoin, les services de consultants ou d'experts de différents domaines;
- de maintenir des liens dynamiques autant sur le plan politique qu'administratif entre les MRC de la région de la Montérégie, incluant l'Agglomération, en vue de consolider la synergie, la vision et la cohésion régionale.

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que la MRC contribue financièrement à cette entente en versant un montant forfaitaire unique de 6 700 \$ par année, pour la durée de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 494;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-46 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** cette entente pour et au nom de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



de confirmer la participation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'entente en versant un montant forfaitaire unique de 6 700 \$, par année, pour la durée de l'entente.

Proposition adoptée.

19. CULTURE

19.1 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (2021) ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCC) ET LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC planifie et réalise des projets en aménagement du territoire intégrant culture et patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la Politique culturelle régionale de la MRC est mise en œuvre par le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS);

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest veut inclure les arts et la culture au cœur de son projet d'hôpital, pour les bienfaits intrinsèques de l'art et la valeur ajoutée pour la santé des individus qui en bénéficient, reflétant ainsi la vision et les principes directeurs qui guident le Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges (PHVS);

CONSIDÉRANT les recommandations émises dans le rapport de caractérisation de l'esprit des lieux réalisé en août 2020 par le CISSS de la Montérégie-Ouest et le CACVS;

CONSIDÉRANT l'intérêt du comité exécutif du CACVS du 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une prochaine entente d'une année en 2021 permettra la réalisation de projets en lien avec les objectifs suivants :

- Favoriser l'appropriation du projet par la population Vaudreuil-Soulangeoise par les arts et la culture et en donner une image positive, notamment grâce à la participation et la co-création citoyenne;
- Nourrir la réflexion quant aux orientations conceptuelles et proposer une intégration de l'art et de la culture notamment lors de la mise en chantier du site à venir et planifier les étapes de création ultérieures;
- Documenter, par différents médiums artistiques et culturels, la démarche novatrice d'intégration des arts et de la culture au PHVS afin d'assurer sa pérennité et sa vitalité aux étapes subséquentes;

CONSIDÉRANT QU'une prochaine entente pour l'année 2021 permettra d'apparier à 100 % les montants investis par la MRC via le CACVS pour la réalisation d'activités et de projets intégrant la culture et le patrimoine;

CONSIDÉRANT l'opportunité de construction d'un hôpital régional sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges et le caractère novateur de cette entente permettant l'intégration des arts et de la culture de façon proactive au sein de l'établissement;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au budget 2021 du CACVS;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-47 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer l'entente de développement culturel 2021 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.



19.2 ASSUJETTISSEMENT DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION À LA COMPÉTENCE DE LA MRC EN MATIÈRE DE CULTURE : DÉPÔT ET POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la déclaration de compétence pour une partie du domaine de la culture par le Règlement numéro 226;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-12-1031 par laquelle la Ville de Vaudreuil-Dorion informait la MRC de Vaudreuil-Soulanges de l'exercice de son droit de retrait à l'égard de la compétence limitée en matière de culture;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-11-880 de la Ville de Vaudreuil-Dorion demandant d'exercer le droit d'assujettissement à la déclaration de compétence limitée de la MRC en matière de culture à compter du 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par les membres de la compétence culture de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que par le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges et par les vingt-et-une (21) municipalités visées par la compétence;

POUR CES MOTIFS,

20-11-25-48 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'accepter l'assujettissement de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la compétence de la MRC en matière de culture.

Proposition adoptée.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Yvon Bériault, maire de Saint-Télesphore, mentionne qu'une entreprise de la région a offert de préparer des paniers de Noël d'une valeur de 200 \$ chacun pour des familles dans le besoin. Il invite les municipalités de Soulanges intéressées à communiquer avec lui afin de faire bénéficier des familles de leurs municipalités.

21. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité

22. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Julie Cassab au jcassab@mrcvs.ca

23. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

20-11-25-49 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 36.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier